



Non paiement d'un loyer en colocation

Par **le cocq**, le **24/03/2009** à **12:45**

Je suis la mère d'une colocatrice et cautionnaire de ma fille. Il en a été demandé de même pour la colocatrice.
Suite à un départ précipité de sa colocatrice, ma fille s'est retrouvée seule dans un appartement dont évidemment elle ne pouvait payer la totalité du prix du loyer.
La colocatrice ainsi que sa mère se sont engagées et en toute connaissance de cause à payer leur part jusqu'à la fin du préavis de bail et du départ de ma fille de cet appartement.
Ma fille a toujours payé son demi loyer ainsi que la totalité des charges mais même après des lettres de relance caution en recommandé, l'autre partie n'a toujours fait aucun versement à ce jour.
Aujourd'hui l'agence immobilière a mis le dossier en contentieux et nous réclame la totalité des frais.
Nous avons fait plusieurs démarches pour prendre contact avec la famille de la colocataire, mais sans réponse....
Nous ne pouvons même pas récupérer la caution d'entrée dans les lieux qui a servi à payer une partie des sommes dues.
Que pouvons nous faire et quels moyens devons nous prendre?
Merci de votre réponse
Madame LE COCQ

Par **helm**, le **25/03/2009** à **13:03**

Bonjour Madame,
je suis journaliste pour la chaîne Planète Justice pour une émission qui parle des litiges que l'on peut rencontrer au quotidien. Accepteriez-vous de me raconter ce qu'il s'est passé? (helene@lpbv.tv) Merci.